

R-34

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec



Accueil | Plan du site | Nous joindre | Portail Québec | À propos du site | Recherche

Le ministre | Le ministère | Air et changements climatiques | Biodiversité | Développement durable | Eau | Évaluations environnementales
Matières résiduelles | Milieu agricole | Milieu industriel | Parcs | Pesticides | Regards sur l'environnement | Terrains contaminés

Biodiversité

Aires protégées

Biosécurité (OGM)

Cadre écologique de référence

Centre de données sur le patrimoine naturel

Espèces menacées ou vulnérables

Espèces aquatiques nuisibles

Stratégie et Plan d'action québécois sur la diversité biologique 2004-2007

La protection des espèces menacées ou vulnérables au Québec

Dix ans d'efforts soutenus

- La disparition des espèces, symptôme d'un mal planétaire
- La protection, un véritable enjeu
 - Pour la faune...
 - Et pour la flore...
- Nos partenaires privilégiés
- Un centre de données sur les espèces rares, menacées ou vulnérables
- Que réserve l'avenir ?
- Les pressions continuent de s'exercer sur les espèces sauvages et leurs habitats

La disparition des espèces, symptôme d'un mal planétaire

L'accélération de la croissance démographique, la consommation effrénée des ressources de la planète de même que l'occupation du territoire par les populations humaines ont entraîné la pollution, la destruction des habitats naturels et la disparition de nombreuses espèces vivantes partout dans le monde. Le Québec n'est pas exclu de ce phénomène; le grand pingouin, l'eider du Labrador et la tourte comptent parmi les victimes récentes de ce mal planétaire. Ces oiseaux ont non seulement disparu de notre territoire, mais ils ont été exterminés de la surface de la terre, en seulement quelques années. Certaines espèces, plus chanceuses, comme le wapiti et le cygne trompette, ont disparu de notre territoire, mais subsistent en petits nombres ailleurs. De nos jours, plusieurs centaines de plantes et des dizaines d'animaux se retrouvent sur la liste des espèces en situation précaire au Québec.



Afin d'endiguer ce phénomène alarmant, de nombreuses actions ont été entreprises au Québec. Dès

La protection, un véritable enjeu

Les espèces désignées ou susceptibles de l'être ont fait l'objet de multiples interventions visant à en assurer leur protection ou leur rétablissement.

Au fil des ans, grâce à de nombreuses études et inventaires réalisés à travers le Québec, nous connaissons mieux notre patrimoine en péril et son état. Ces informations ont permis la réalisation de rapports décrivant la situation des espèces: leur répartition géographique, leur habitat, leurs caractéristiques, l'état et la tendance des populations, leurs menaces, etc. Des mesures ont également été mises en place afin d'assurer la survie des espèces en difficulté: la protection des sites de nidification du pluvier siffleur, l'interdiction de la pêche et la protection de l'habitat du chevalier cuirvé, l'interdiction de chasser ou de déranger les bélugas du Saint-Laurent, les campagnes annuelles d'information rappelant l'interdiction de faire le commerce de l'ail des bois, les ententes de conservation pour la protection de l'habitat du gailussaquier nain, la constitution des réserves écologiques de Pointe-Platon et Fernald, dont la création a permis la protection des colonies importantes de certaines espèces floristiques en situation précaire.

Pour la faune...

Au Québec, la gestion de la plupart des ressources biologiques est de juridiction provinciale ou territoriale, à l'exception des oiseaux migrateurs et des organismes marins qui sont de responsabilité fédérale. Avant



même l'adoption d'une loi québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables, l'ensemble des vertébrés en péril bénéficiaient de certaines mesures de protection en vertu de la *Loi québécoise sur la qualité de l'environnement*, de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, ainsi que du *Règlement de pêche du Québec*.

Au Québec, 76 espèces ou populations animales sont considérées en difficulté, ce qui représente plus de 10 % de la faune vertébrée. La majorité d'entre elles sont des oiseaux ou des mammifères. Toutefois, les amphibiens et les reptiles constituent les classes les plus largement touchées avec plus de la moitié de leurs espèces inscrites sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Des 76 espèces ou populations en difficulté :

- 34 espèces ont fait l'objet d'études ou d'inventaires particuliers;
- 19 ont fait l'objet d'un rapport de situation;

IMPORTANT

aussi été réalisé en collaboration avec divers organismes. Les botanistes du ministère de l'Environnement et leurs collaborateurs ont participé à de multiples colloques et à diverses activités d'inventaires botaniques ou de sensibilisation. Des documents d'information ou à visée pédagogique ont été publiés, de nombreux articles et des cahiers spéciaux ont été diffusés dans les principales revues québécoises de sciences naturelles et certains quotidiens. Depuis quelques mois, le site internet du ministère de l'Environnement présente même des fiches d'information sur certaines espèces en difficulté.



Nos partenaires privilégiés

L'étude et la protection des espèces menacées ou vulnérables résultent avant tout de la collaboration d'une multitude de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux.

Les municipalités régionales de comté (MRC) jouent un rôle essentiel dans la protection des espèces menacées. Ces dernières années, les MRC ont été invitées à tenir compte de la présence d'espèces menacées ou vulnérables dans la révision de leurs schémas d'aménagement du territoire, de manière à protéger les sites d'importance de ces espèces. La MRC de Pabok a même adopté en 1997 l'aster d'Anticosti comme emblème floral; la plus grosse population mondiale de cette espèce endémique se retrouvant en effet sur le territoire de cette MRC. La Commission de protection du territoire agricole et les Agences régionales de mise en valeur de la forêt privée ont récemment été sensibilisées à l'importance de protéger les espèces menacées ou vulnérables.

IMPORTANT

Le Service canadien de la faune et le ministère des Pêches et des Océans sont les principaux artisans des efforts concernant les espèces animales de juridiction fédérale (oiseaux migrateurs, mammifères et poissons marins) alors que la Société de la faune et des parcs du Québec ainsi que le ministère de l'Environnement ont la responsabilité de toutes les autres espèces d'animaux et de plantes. Au fil des ans, ces ministères se sont associés à des institutions comme le Jardin botanique, l'Institut botanique et le Biodôme de Montréal, le Musée Redpath, le Jardin de Métis, les jardins zoologiques de Québec, de Granby et de Saint-Félicien, ainsi que l'Aquarium du Québec. Des organisations telles que l'Association québécoise des groupes d'ornithologues, le Groupe Fleurbec, Flora Quebeca, la Fondation pour la sauvegarde des espèces menacées, le Groupe de recherche et d'éducation en milieu marin, la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent, la Société d'entomologie du Québec, la Société Provancher, la Société linnéenne du Québec et l'Union québécoise pour la conservation de la nature ont contribué activement à cet effort de même qu'une foule de scientifiques, d'étudiants, de chercheurs universitaires et d'amateurs de toutes provenances.

Une large part du financement des études et des activités de protection des espèces menacées ou vulnérables est assurée par les ministères responsables et leurs partenaires. Plusieurs initiatives ont été rendues